



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation
Département de la recherche, de la valorisation
et du patrimoine culturel immatériel

Madame Catherine VIRASSAMY
27 rue de Coulmiers
75014 PARIS

Réf. : 2023/D/9348

Paris, le 12/07/23

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer de l'inclusion des « Pratiques sociales et culturelles des Confréries œnogastronomiques en France » à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Cette fiche d'inventaire est enregistrée sous le numéro : 2023_67717_INV_PCI_FRANCE_00527

Elle a été publiée en ligne sur le site internet de l'Inventaire national du PCI dans la rubrique « Les pratiques sociales et festives » : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-Patrimoine-culturel-immateriel>.

Cette reconnaissance entraîne, pour les communautés, groupes et individus qui reconnaissent les pratiques culturelles incluses à l'Inventaire comme faisant partie de leur patrimoine, l'attribution de l'emblème « Patrimoine culturel immatériel en France », que mes services vont transmettre aux intéressés par voie électronique.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture